

# JOURNAL DE ROUBAIX



MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
— 10 fr. pour six mois,  
— 6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 3 octobre.

Moniteur du 1<sup>er</sup> octobre.

PARTIE OFFICIELLE.

M. Besson, préfet des Bouches-du-Rhône est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

M. J. Lefebvre, secrétaire-général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, est nommé aux mêmes fonctions à la préfecture de la Gironde.

Par décret impérial du 26 septembre, ont été nommés aux fonctions municipales :

MM. Flamen et Meunier, adjoints au maire de Lille.

A Tourcoing : adjoint, M. Louis Bernard.

A Armentières : adjoint, M. Ponchain-Boutry, en remplacement de M. Cary, non acceptant.

A Seclin : adjoint, M. Pinte.

A Halluin : adjoints, MM. Vouters et Lemaire.

A Fourmies : maire, M. Bousis; adjoints, MM. Stains et Bertheux.

A Caudry : maire, M. Jacquemin-Lefebvre; adjoints, MM. Bracq et Fontaine.

Un décret impérial du 30 juillet dernier accorde à la ville de Douai (Nord), sous les conditions déterminées par les lois et règlements, un entrepôt réel pour les marchandises non prohibées, auquel sera réuni l'entrepôt déjà existant pour les sucres indigènes.

La ville de Douai ayant satisfait aux conditions qui lui étaient imposées, ledit entrepôt sera ouvert aux opérations commerciales à dater du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

L'ouverture du tir national français aura lieu dans la plaine de Vincennes, le 7 octobre, et durera 12 jours.

Plus de 50,000 fr. de prix seront offerts aux tireurs français et étrangers.

Le grand prix d'honneur est de 10,000 fr.

Comme acheminement vers l'organisation plus large et plus complète de l'enseignement industriel demandée à l'Etat, l'Ecole professionnelle du Nord reçoit de notables améliorations à mesure que le nombre des élèves s'accroît. De nouveaux professeurs viennent d'être appelés et on y installe en ce moment de nouvelles machines.

Les trois spécialités des cours industriels seront confiées au 15 octobre, époque fixée par l'autorité pour la rentrée des classes, à M. Weinberger, ingénieur civil; ancien élève médaillé de l'Ecole des Arts-et-Métiers, ancien élève diplômé de l'Ecole des Arts-et-Manufactures, ancien directeur de forges et d'ateliers de construction de machines; Em. Boire, ingénieur civil, ancien élève médaillé de l'Ecole des Arts-et-Métiers, ancien chef des travaux au chemin de fer de l'Est; Meurein, chimiste, membre de la Société des sciences, inspecteur des établissements industriels.

Les autres cours restent les mêmes que l'année précédente.

La Faculté des Lettres ouvrira à Douai, le mercredi 7 novembre 1860, sa première session d'examen de l'année scolaire 1860-1861.

Les épreuves auront lieu conformément au règlement du 3 août 1857.

Les candidats seront interrogés sur les parties d'auteurs grecs, latins et français, indiquées par l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 1859. (Les changements opérés par l'arrêté du 29 août, ne seront appliqués qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1861.)

Les candidats devront adresser leurs pièces à M. le Recteur, du 10 au 25 octobre.

AVIS. — On rappelle aux candidats au grade de bachelier qu'aux termes de l'art. 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 15 juillet 1858, la session d'examen d'été est spécialement réservée aux aspirants qui ont éprouvé antérieurement un ou plusieurs ajournements.

Il a été volé à Marseille, dans la nuit du 18 au 19 septembre, au préjudice de M. Bonne fils

ainé, banquier en la même ville, les titres suivants :

Rente perpétuelle du Piémont 5<sup>o</sup> certificats Rotschild, payables au porteur :

N° 74,066	500 francs de rente.
90,039	50 idem.
54,041	50 idem.
54,042	50 idem.
7,469	50 idem.

Trente-sept obligations du chemin de fer de Lyon à Genève, émission de 1855, payables au porteur :

N°s 4360, 4371, 18822 à 18825, 22085, 36134, 38187, 38188, 39264 à 39266, 43906, 47884, 55377, 57848, 57849, 65200 à 65205.

Deux versements de l'Isthme, de Suez :

N°s 15,094	151,145 à 151,146	} 2 actions de 100 francs.
15,095	151,147 à 151,148	
15,096	151,149 à 151,150	
15,097	151,151 à 151,152	
15,098	151,153 à 151,154	

(Communiqué).

On écrit de St-Petersbourg, le 22 septembre :

« Le règlement depuis longtemps attendu sur les passeports, vient enfin d'être publié. Des facilités nouvelles y sont accordées aux voyageurs. Les passeports déjà visés une fois par un fonctionnaire russe, n'auront plus besoin d'être visés de nouveau pour un second voyage. Les commis voyageurs étrangers et les juifs pourront visiter les places de commerce de l'intérieur. Les grandes entreprises commerciales pourront obtenir des légations et des consulats russe des passeports pour la Russie même sans l'autorisation du ministre. Tout étranger arrivant en Russie devra déposer son passeport dans le premier chef-lieu du Gouvernement où il arrivera; il recevra en place un passeport russe. Le règlement contient, en outre, des dispositions relatives aux papiers nécessaires aux sujets autrichiens de la frontière pour des jours passagers en Russie. Du reste, le système des passeports sera réformé encore ultérieurement et d'une manière plus radicale. »

Nous lisons dans l'Impartial de Boulogne-sur-Mer :

« Si nous en croyons les bruits qui circulent autour de nous, la question du raccordement à notre gare du chemin de fer de Boulogne à Calais serait en bonne voie d'arrangement. L'ingénieur chargé de nos intérêts serait tombé d'accord avec les ingénieurs de la compagnie du Nord sur le tracé définitif, et la compagnie elle-même serait disposée à adopter la combinaison produite par les hommes de l'art. »

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

VILLE DE ROUBAIX

TAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS.

Nous, Maire de la ville de Roubaix, Rappelé aux propriétaires de chiens que le décret impérial du 4 août 1855 contient les dispositions suivantes :

Art. 5. Du 1<sup>er</sup> octobre de chaque année au 15 janvier de l'année suivante, les possesseurs de chiens devront faire, à la Mairie, une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés.

Ceux qui auront fait cette déclaration avant le 1<sup>er</sup> janvier doivent la rectifier, s'il est survenu quelque changement dans le nombre ou la destination de leurs chiens.

Art. 6. Les déclarations prescrites par l'article précédent sont inscrites sur un registre spécial. Il en est donné reçu aux déclarants; les récépissés font mention des noms et prénoms des déclarants, de la date de la déclaration, du nombre et de l'usage des chiens déclarés.

En conséquence les déclarations prescrites par l'article 5 du décret précité seront reçues au Secrétariat de la Mairie, tous les jours (les dimanches exceptés), de neuf heures à midi et de deux à quatre heures de relevée.

Fait à la Mairie de Roubaix, le 1<sup>er</sup> oct. 1860.

ERNOULT-BAYART.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 3 OCTOBRE 1860.

UN BRACONNIER EN PLEINE MER

(Suite et fin. — Voir notre dernier numéro).

Ruben avait les sens trop obtus, le cœur entouré d'une trop dure enveloppe pour être longtemps ému d'une même scène. Il avait cessé de s'occuper de ses parents et de leur esquisse véritablement fragile, que, debout sur le couronnement, j'observais encore cette vaine et triste poursuite. L'obscurité et la distance rapidement croissante commençaient à dérober le groupe à mes yeux, quand je me décidai à quitter mon poste d'observation. A ce dernier moment, le vieillard était encore debout dans l'attitude de la douleur. La fille était assise à ses côtés, la tête appuyée sur ses genoux. L'avant du bateau était toujours tourné vers notre navire, comme l'aiguille aimantée vers le pôle. Emblème touchant de la tendresse paternelle!

Je ne chassai pas facilement de ma pensée l'image du pauvre vieillard; je le voyais toujours obstiné à poursuivre sur sa coquille de noix, allottée par les vagues, ce grand et dédaigneux aïscan. Mon cœur était plein d'émotions; je descendis dans la cabine, et, cachant ma tête sans m'en rendre compte, j'essayai de dormir, mais

que de réflexions cruelles assiégeaient mon esprit! C'est alors que je sentis plus profondément l'amertume de l'abandon où m'avait laissé mon père. L'amour que je n'avais pu lui prodiguer, je me sentais disposé à le reporter sur le vieillard. Je le reconduisais en imagination dans sa demeure déserte, je soutenais ses pas tremblants pour l'aider à monter le seuil, je le plaçais tendrement et avec respect dans son fauteuil, je lui offrais d'une voix douce des paroles de consolation, je cherchais autour de moi le livre divin pour y puiser des trésors de résignation et d'espérance; et sa pauvre fille! sans doute il lui restait bien des sources de consolation. Elle était jeune, au début de la vie; elle avait des compagnes, des amies, un amant peut-être; mais le pauvre vieillard! En ce moment j'aurais presque renoncé à la brillante carrière que je m'imaginai avoir à parcourir pour remplacer auprès du vieillard le fils qu'il perdait, et pour retrouver en lui le père que j'avais perdu.

Impossible de songer à faire un matelot de Ruben, et Ruben ne songeait nullement lui-même à en devenir un. Le contre-maître eut beau couper les longs pans de l'habit du braconnier (les choses se pratiquaient ainsi dans la marine à cette époque), il eut beau tailler ses bottes à revers en souliers de marin et réduire la blouse brodée aux proportions d'une chemise, c'était toujours le braconnier. Il marchait sur le pont comme s'il eut patagé dans des terrains labourés; il regardait le gréement du vaisseau comme s'il eut guetté un faisan perché sur les enfilchures. Impossible de lui faire parler d'autre chose que de son père et de sa sœur Molly; il mangeait réellement son pain trempé de larmes, si on peut appeler biscuit de mer du pain, et si des larmes peuvent pénétrer le biscuit de mer.

Jour et nuit, on l'entendait geindre. Le souvenir de son pauvre père et le vif intérêt qu'il m'avait inspiré m'en firent reporter une partie sur le pauvre diable. Je suis porté à croire qu'il en fut reconnaissant, autant du moins qu'il entraînait dans sa nature de l'être. Excepté moi, il était le point de mire de sarcasmes de tout l'équipage.

Notre premier lieutenant, homme dur et tyrannique s'il en fut, avait coutume de hisser à douze pieds environ de haut, près du mât de misaine, la petite voile destinée à empêcher la fumée d'être portée vers l'arrière. Il forçait alors les midshipmen et les novices à y grimper afin de s'habituer, disait-il, à fermer les voiles d'après une méthode plus sûre. Rien ne put d'abord persuader à Ruben de faire un pas sur le gréement, pas même le gros nœud de la corde du contre-maître. Cette délicatesse était en opposition directe avec les idées du premier lieutenant, et, pour la surmonter par les moyens les plus doux du monde, il donnait à Ruben le choix de recevoir vingt coups de corde ou de monter sur ladite voile, pour commencer et pour l'habituer à la chose. C'était un spectacle bouffon que celui du lourd paysan suspendu avec nous autres enfants sur étroite vergue, qu'il tenait dans ses bras; il frémissait à la seule idée d'aller jusqu'au bout. Quand la vergue était ainsi garnie de monde, nous ne rassemblions pas mal, vus à distance, à une troupe d'hirondelles qui seraient venues s'y abattre avec une grosse oie au milieu d'elles.

— Montez avant moi, je vous en prie, passez avant moi, monsieur Rattlin, disait-il. Ah! monsieur, j'en montrerais bien à tous les matelots de l'équipage s'il s'agissait de grimper pour dénicher un nid de corbeaux, parce que j'aurais de bonnes branches pour me soutenir; mais

danser sur cette baguette qui fait la bascule, et appeler ça être à cheval, c'est trop fort pour des chrétiens.

Ses tribulations devaient bientôt cesser. Sa vigueur lui fit assigner un poste sur la grande vergue quand on ferlait les voiles. L'hiver avait ouvert son règne par de violentes tempêtes, de fortes gelées et des neiges. L'Eos n'était pas encore sorti des houles menaçantes du canal, quand le temps devint si mauvais que nous fûmes forcés de mettre à la cape et de tenir notre grand hunier avec tous les ris pris. A deux heures environ du quart du soir, le premier lieutenant se décida à ferler la grande voile. Ruben fut forcé de grimper sur la grande vergue. Il montait sous le vent, et les matelots, toujours malicieux, le faisaient reculer de plus en plus loin du fond de la voile.

J'étais avec l'un des novices sur le grand hunier, et je voyais parfaitement les matelots à cheval sur la grande vergue. L'effroi qui contractait la figure et tout le corps du pauvre Ruben eût été comique en toute autre circonstance, mais il était horrible à voir dans celle où nous nous trouvions. Il faisait un froid aigu; les cordages étaient durcis par la gelée; un vent de nord-est coupait le visage aux hommes placés sur le bout de la vergue opposé au vent, qui sortait du ventre de la voile avec une impulsion terrible. Aux douleurs de cette situation venait se joindre les oscillations du vaisseau qu'une mer houleuse secouait violemment, quoique la marée ne fût pas très haute. Le braconnier semblait peu à peu se geler et se pétrifier d'horreur. Il s'était servi par un mouvement instinctif d'un large pli de voile, et toute sa vigueur musculaire s'était concentrée dans ses doigts accrochés. Dès que je l'aperçus